

Le décret du 4 mai 2007 autorise les personnes qui ne sont ni secouristes diplômés ni professionnels de santé à utiliser les DAE, compte tenu de la simplicité et de la sécurité de leur utilisation. En effet, ces appareils ne délivrent un choc électrique que s'il est nécessaire.

■ OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir les connaissances nécessaires à l'utilisation d'un Défibrillateur Automatique Externe présent dans de nombreux lieux publics et entreprises

PUBLIC

Tout public. Cette session d'information s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 6 novembre 2009 relatif à l'initiation des personnes non médecins à l'utilisation des défibrillateurs automatisés externes.

PRÉ-REQUIS

Aucun

DURÉE

2 heures

MISE EN PRATIQUE

Cours essentiellement pratique

MODALITÉS PEDAGOGIQUES

Une attestation de suivi de formation sera délivré au candidat ayant participé activement à l'ensemble de la formation.

Le formateur utilise les supports suivants : projection, tableau, matériels pédagogiques...
Nombre de participants : 4 minimum, 10 maximum pour un formateur

PROGRAMME

1. Intervenir face à une situation d'ACR avec mise en place d'un défibrillateur

- Présentation de la « chaîne de survie »
- La protection de la victime
- L'alerte – Appel aux secours
- La reconnaissance d'un arrêt cardiaque : théorie et pratique
- La victime est inconsciente et ne respire plus : Réanimation cardio-pulmonaire associée à une défibrillation automatisée.
- Les cas particuliers

TARIF

Prix de la formation: **à partir de 150 € HT pour un groupe**